LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT CURIE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 6 dans sa séance du 21 au 23 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 1er au 4 juillet 2019 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Décident :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Unité Mixte de Recherche intitulée : Laboratoire Translationnelle en Oncologie.

Article 2 : Cette Unité est référencée Inserm U 1288.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Centre de Recherche de l'Institut Curie
Institut Curie
26 rue d'Ulm
75005 PARIS

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale de Paris 6.

Article 5 : Madame Irène BUVAT est nommé Directrice de l'Unité pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT CURIE

INSTITUT CURIE
Présidence
26, rue d'Ulm
75248 PARIS Cedex 05

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56